



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2026-487 édicant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le projet de règlement numéro 2026-487 édicant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a été présenté.

L'adoption du règlement aura lieu le 4 mai 2026 à 19h30.

Résumé du règlement

Le *Règlement numéro 2026-487 édicant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* vient encadrer la conduite des membres du conseil pour assurer une gestion municipale transparente, intègre et respectueuse, tout en prévenant les conflits d'intérêts.

Le règlement 2026-487 remplace le règlement numéro 2022-458 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, adopté le 7 février 2022.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9^e jour du mois d'avril 2026.

Catherine Emond
Directrice générale et greffière-trésorière